

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 à 20h30

Approuvé en séance du 30 novembre 2020

Date de convocation : 21 septembre 2020	Membres en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19
---	---

### **Ordre du jour :**

1. Approbation procès-verbaux (séances des 15/06/20, 06/07/20 et 10/07/20)
2. Construction structure multi-accueil (crèche) :  
Présentation APS (avant-projet sommaire) - Plan de financement prévisionnel - demandes de subventions
3. Construction passerelles : avenants travaux
4. Projet construction gendarmerie : lancement consultation choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage
5. Achat parcelle à la Communauté de Communes du Savès (section AI n° 480 et n°481)
6. Régularisation emprise abords de l'Avenue du Dr Raynaud : achat/vente parcelles
7. Proposition de vente parcelles à la commune (section AB n°583 et n°585)
8. Achat parcelles à l'indivision Boubes (St Majan Section AC n°249, n°251 et n°252)
9. Aménagement place du Moulin : résultat consultation choix du maître d'œuvre
10. Comptes rendus commissions :
  - Travaux : étude de devis
  - Projet city stade
  - visite projet salle de sports de Saint-Clar (32)
11. Projet salle de sports : lancement étude de faisabilité
12. Subvention versée à l'association « 1 chat pour vous »
13. Questions diverses :
  - Désignation du correspondant défense

**Présents :** ALAUX Jo, ANE Bernard, BEYRIA Christine, BOUTINES Michaël , BUSQUET Vanessa, CAILLE Marie-Thérèse, COT Jean-Pierre, DAUBRIAC Eric, DESPAX Jean-Pierre, GOMEZ Corinne, GUICHERD Pierre, HAENER Roger, PATRIARCA Isabelle, PIMOUNET Cédric, RUIZ- TAUSTE Martine, SURAN Corinne, VEGA Marie-Chantal.

**Absents/Excusés :** MM BOUCHARD Stéphane, PELLIS Joël

**Pouvoirs :** M. Joël PELLIS à Mme BEYRIA Christine  
M. BOUCHARD Stéphane à M GUICHERD Pierre

M Pierre GUICHERD est nommé secrétaire de séance.

### **1. Approbation procès-verbaux (séances du 15/06/20 ; 06/07/20 et du 10/07/20)**

M. le Maire présente les PV des séances du 15 juin 2020, 06 juillet 2020 et 10 juillet 2020. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

### **2. Construction structure multi-accueil (crèche)**

Présentation de l'APS (avant -projet sommaire) :

M. COT donne la parole à MM PIMOUNET et GUICHERD pour la présentation de l'APS rendu par le cabinet d'architectes Tocrault.

M. PIMOUNET indique que suite au conseil municipal du 15 juin 2020, le cabinet d'architectes a affiné son projet en intégrant notamment les préconisations émises par la commission travaux du 1<sup>er</sup> juillet concernant les aspects environnementaux du projet.

Cet avant-projet a été présenté lors de la commission travaux du 24 septembre 2020.

M. GUICHERD précise que les demandes formulées ont bien été prises en compte dans l'élaboration du projet :

- utilisation de laine de chanvre bio-sourcée pour l'isolation du bâtiment
- chauffage réalisé par utilisation de la géothermie
- climatisation d'appoint par pompe à chaleur
- casquettes de protection côté Sud
- récupération des eaux de pluie pour arrosage des espaces verts et notamment des arbres plantés à côté de l'école maternelle
- production d'eau chaude sanitaire par chauffe-eau thermodynamique
- installation photovoltaïque de 36 kVa en toiture

Contact est d'ores et déjà pris avec l'Association Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne qui assurerait la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

M. DESPAX demande si ECPPG financera le photovoltaïque et versera un loyer à la commune.

M. GUICHERD : ECPPG seule structure citoyenne présente sur le territoire financera la construction de la centrale photovoltaïque grâce à un financement participatif ouvert à tout citoyen. Elle assurera l'exploitation et l'entretien pendant les vingt années du contrat de revente de l'électricité. Un bail de location donnant droit à versement de loyer sera signé avec la commune. Par ailleurs la commune pourra devenir actionnaire d'ECPPG.

#### Plan de financement prévisionnel :

M. le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui sera présenté à l'appui des demandes de subvention :

Nature	Montant subventionnable	%	Montant subvention
Detr (Etat)	798 000 €	35	279 300€
Région	798 000 €	10.42	83 152 €
CAF	798 000 €	34.58	276 000 €
Autofinancement	798 000 €	20	159 548 €
TOTAL		100	

Il propose l'approbation de l'avant-projet-sommaire et du plan de financement prévisionnel présentés.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** l'avant-projet-sommaire et le plan de financement prévisionnel de la structure multi-accueil.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

### **3. Construction passerelles : avenants travaux**

M. le Maire donne la parole à M. PIMOUNET.

M. PIMOUNET indique que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur le lot n° 4 (Aménagements extérieurs) : cela concerne le raccordement piétonnier entre les passerelles et l'esplanade de la Grangette pour un montant de : 9000 € HT environ

M. DESPAX : cela concerne t'il des travaux de terrassement ?

M. PIMOUNET : oui, des travaux de décaissement et de gravillonnage

M. DESPAX : quand les travaux de finitions seront-ils terminés ? Il indique qu'il serait utile de mettre en place une signalétique au pied de la passerelle de la Save vis à vis de la propriété Bécanne.

M. PIMOUNET : Peu de travaux restent à réaliser concernant les passerelles elles-mêmes et devraient être réalisés d'ici fin octobre. Les travaux de plantations et d'installation de mobilier urbain suivront.

M. le Maire rappelle que le montant des avenants ne dépasse pas le seuil réglementaire et propose d'approuver les travaux supplémentaires.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à la majorité les travaux supplémentaires.

Votants	19	Pour	18	Contre	1	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

4. **Projet construction gendarmerie : lancement consultation choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage**

Vu l'importance et la complexité du projet, M. le Maire expose la nécessité de recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Définition de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (Code la commande publique)

« Dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération qu'il a arrêtés, le maître d'ouvrage peut confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions mentionnées à l'article [L. 2422-6](#), dans les conditions de la présente section.

Article L2422-6 : « Le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage a pour objet de confier au mandataire l'exercice, parmi les attributions mentionnées à l'article [L. 2421-1](#), de tout ou partie des attributions suivantes:

1° La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté;

2° La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix de l'attributaire, du marché public de maîtrise d'œuvre ainsi que le suivi de son exécution ;

3° L'approbation des études d'avant-projet et des études de projet du maître d'œuvre ;

4° La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution ;

5° Le versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux;

6° La réception de l'ouvrage. »

M. le Maire propose de lancer la consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

M. DESPAX : Quel est le délai de réalisation de la construction de la gendarmerie ?

M. le Maire précise que c'est un projet complexe et qu'il revient à la municipalité de ne pas perdre de délai dans ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement de la consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

5. **Achat parcelles à la Communauté de communes du Savès (S° AI n°480 et n° 481)**

Le conseil municipal avait décidé par délibération du 05/03/2018 l'acquisition de 2 parcelles situées dans la zone d'activités, appartenant à la communauté de communes du Savès ; superficie totale de 4 063m<sup>2</sup> au prix de 50 000 € (cf plan de situation).

La communauté de communes du Savès ayant donné son accord pour vendre lesdites parcelles, il convient de délibérer à nouveau afin d'actualiser le prix d'achat d'un montant de 45 000€.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de deux parcelles au prix de 45000 €.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

## 6. Régularisation emprise des abords de l'Avenue du Dr Raynaud : achat/vente parcelles

Lors du commencement de l'étude de l'aménagement de l'avenue du Dr Raynaud, il a été constaté des anomalies au niveau de la délimitation de l'emprise des abords de la voie.

Pour cela, un bornage a été effectué en 2019 et finalisé en juillet 2020 par M. PEREZ, géomètre, en vue de régulariser les délimitations.

Il convient à présent de procéder à l'achat de 12 parcelles (2 671m<sup>2</sup>) à différents riverains et à la vente d'une parcelle communale à la société JAIME (133m<sup>2</sup>) (cf plan situation).

M. le Maire propose l'achat et la vente des dites parcelles à l'Euro symbolique, détaillés comme suit :

Propriétaire actuel	Futur propriétaire	Parcelle	Contenance
JOURDAN Benoit	Commune de Lombez	AD 201	1a 29 ca
TRUILLET Joël	Commune de Lombez	AD 193-195	5a 06 ca
SYNGENTA France sas	Commune de Lombez	AD 197	2a 61ca
Val de Gascogne	Commune de Lombez	AD 198	3a 96 ca
Val de Gascogne	Commune de Lombez	AI 527	11a 33ca
SCI Berdi	Commune de Lombez	AI 529-534	1a 04 ca
Société JAIME	Commune de Lombez	AI 531	53 ca
Société JAIME	Commune de Lombez	AI 532-536	47 ca
Commune de LOMBEZ	Société JAIME	AI 539	1a 33 ca
Mme MONTAUBRIC Sté Cristel/Sté Jaime	Commune de Lombez	AI 538	42 ca

Les actes d'achat/vente seront confiés à l'étude notariale.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** les régularisations parcellaires présentées.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

## 7. Proposition de vente parcelles à la commune (S°AB 583 et 585)

M. le Maire expose la proposition de vente adressée par M Henri DARNAUD.

Elle concerne un terrain situé « rue du 19 mars 62 » constitué de 2 parcelles (S° AB n°583 et n°585) d'une superficie totale de 8851 m<sup>2</sup> (cf plan de situation).

Ce terrain sera classé en zone UL avec une partie en zone inondable dans le prochain PLU en cours de validation. Actuellement, il est classé en zone UC, NL et NLs.

Le prix proposé est de 30 000 €. Le service des Domaines, consulté le 3 septembre, n'a pas obligation de réponse : projet d'acquisition en dessous du seuil de 180 000€.

M. le Maire expose l'intérêt d'acquérir ce terrain (emplacement, réserve foncière...).

M. DESPAX indique que sur ce terrain la création d'un parking pourrait être envisagée, pour désengorger le stationnement dans le centre-ville.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** l'acquisition des parcelles section AB n°583 et 585.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

## 8. Achat parcelles à l'indivision BOUBES (St Majan Section AC n° 249, 251, et 252)

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation du chemin rural de Saint-Majan, des parcelles ont été achetées à l'indivision « GESTA ». Lors des opérations de bornage, il s'est avéré qu'une partie du terrain (contigüe au chemin rural), appartenant à M. Jean BOUBES (décédé en avril 2020) est également concernée. Il convient de procéder à l'achat de ces 3 parcelles, d'une superficie totale de 150m<sup>2</sup> (cf plan de situation).

M. le Maire propose l'achat de ces 3 parcelles à l'indivision BOUBES au prix de 1 € le m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition des 3 parcelles.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

## 9. Aménagement place du Moulin : résultat consultation choix du maître d'œuvre

M. le Maire donne la parole à M. PIMOUNET :

Une consultation en vue de choisir un maître d'œuvre a été lancée.

6 entreprises ont été consultées, 4 réponses ont été reçues dans les délais (3 offres et 1 lettre du cabinet CASTERA LHUILLERY précisant qu'ils ne pourront pas proposer d'offres dans les délais).

Les critères de jugement des offres, classés par ordre décroissant d'importance, sont :

- Valeur technique au regard de la note méthodologique: taux 40%
- Compétences, moyens et références : taux 30 %
- Prix des prestations : taux 30 %

Synthèse notation :

Entreprises	1er critère	2ème critère	3ème critère	TOTAL
	Valeur technique Note sur 40	Compétences/ Réf. Note sur 30	Prix Note sur 30	Sur 100
<b>PEREZ Julien et TOMASIN Marc</b>	28	21	30	79
<b>CADOT</b>	8	4,5	30	42,5
<b>XMGE</b>	32	22,5	26,5	81

Classement des offres :

1 – offre de XMGE

2 – offre de PEREZ-TOMASIN

3- offre de CADOT

Il est proposé de retenir l'offre de XMGE jugée la plus avantageuse au vu des critères pondérés.

Mme CAILLE indique que M. CADOT travaille sur la cathédrale et connaît déjà bien la commune, de même que M. TOMASIN.

M. DESPAX confirme les propos de Mme CAILLE, il indique qu'il faut aller au bout du projet et intégrer l'aménagement intérieur de l'ancien atelier communal pour en faire un lieu culturel et économique.

M. GUICHERD : il n'est pas inintéressant qu'un cabinet apporte un œil neuf et extérieur sur l'aménagement de cette place.

M. le Maire : il convient de lancer la réflexion sur l'utilisation future de l'ancien atelier. La première phase des travaux concernera l'aménagement de la place et la mise en sécurité (toiture) de l'ancien atelier. L'aménagement du bâtiment fera l'objet d'un projet futur.

M. le maire propose de retenir le Cabinet XMGE .

Après délibération, le Conseil Municipal retient à la majorité l'offre du Cabinet XMGE.

Votants	19	Pour	15	Contre	3	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

## 10. Comptes-rendus commissions

M. le Maire donne la parole aux responsables de commissions :

**M. ANÉ :**

**1/ Curages de fossés**

Suite aux orages de l'été en différents lieux (impasse las Canaouères, chemin des Sénioriales, chemin de Saint-Majan, chemin de la chaussée, etc)

1 devis Entreprise LABAYSSE : 6 374€ HT soit 7 648,50€ TTC.

**Accord à l'unanimité**

M. DESPAX : il conviendrait de faire de la pédagogie auprès des agriculteurs et des riverains pour l'entretien des fossés, l'insérer par exemple dans le bulletin municipal.

M. le Maire : une demande de subvention est en cours pour calamités suite aux orages.

**2/ Réfection des toitures :**

- *chapelle Saint-Majan :*

3 devis sont présentés, les travaux sont à réaliser avant fin 2020

ECOABOIS : 33 695,50 € HT

LATAPIE : 32 633,67 € HT

TRADICARDE : 19 894,50 € HT

Choix de la commission : TRADICARDE **Accord à l'unanimité**

M. DESPAX : l'état intérieur de cette chapelle est très dégradé.

- *garage rue des greniers :*

3 devis sont présentés, les travaux sont à réaliser avant fin 2020

ECOABOIS : 8 301,50 € HT

LATAPIE : 8 469,82 € HT

TRADICARDE : 5 158 € HT soit

Choix de la commission : TRADICARDE. **Accord à l'unanimité**

- Local de pompage du stade :

1 devis de TRADICARDE : 1 244 € HT **Accord à l'unanimité**

**3/ Réfection des génoises à la chapelle Saint-Majan :**

Des réfections de génoises sont nécessaires. Il est opportun de profiter des échafaudages mis en place lors de la réfection des toitures.

Présentation d'un devis : TAILLADE 4 690 € HT **Accord à l'unanimité**

**M. PIMOUNET :**

**1/ grille rue du moulin :**

La palissade bois actuelle rue du moulin, largement dégradée, pose des problèmes de sécurité. Un bornage à été établi au préalable entre les propriétaires du moulin et la municipalité. La pose de grilles, validées par l'ABF, est rendue indispensable et ne gênera en rien la réfection du muret lors de l'aménagement de la place du moulin.

Mme SURAN déplore la présence d'un seul devis.

Devis de MB Métallerie BOUCHARD pour 2 844,88 € HT. M. Stéphane Bouchard ne participant pas au vote, celui-ci se réalise sur 18 votants : **Accord à la majorité**

Votants	18	Pour	17	Contre	0	Abstention	1
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

**2/ Canal busage /accès digue :**

- Il convient de rendre accessible la digue située derrière la cité des castors (pour passage engins d'entretien de la digue). Un busage est rendu nécessaire sur une dizaine de mètres.

- Des travaux doivent être exécutés pour reboucher une cavité qui s'était formée, en raison d'une infiltration d'eau, près du petit lavoir. La mise en sécurité est très urgente.

1 devis ROUTIERE des PYRENEES : 8 377 € HT

Mme SURAN : il n'y a qu'un seul devis ?

M. PIMOUNET indique que l'entreprise se trouvant déjà sur place, il lui a donc été demandé d'accepter d'effectuer ces travaux :

**Accord à la majorité**

Votants	19	Pour	17	Contre	0	Abstentions	2
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

3/ Coffrets électriques à la halle :

Pour faciliter la préparation des manifestations autour de la halle et pour des raisons de sécurité, la pose de deux coffrets enterrés positionnés au niveau des galets est prévu.

Devis du SDEG : 15 906,39 € HT avec une participation du SDEG de 30% soit 4 771,92 € HT

Reste à charge de la commune : 11 134,47 € HT

**Accord à l'unanimité**

**Mme BEYRIA :**

1/ Radar pédagogique :

Installation d'un radar pédagogique route de l'Isle-en-Dodon pour ralentir la vitesse à l'entrée du bourg.

GIROD modèle Vario : 2 452.49 € HT soit 2 826,44 € TTC

SEDI modèle Metis : 2 918.70 € HT

DISCOUNT COLLECTIVITES modèle Metis : 2 881,20€ HT

Proposition de la commission : GIROD modèle Vario pour 2 826,44 € TTC

**Accord à l'unanimité**

2/ Ecocup

Proposition acquisition de 2000 Ecocup 30 cl et 500 Ecocup 10cl pour l'usage communal lors de toute manifestation organisée par la commune ou le CCAS.

Devis AlterEgo : 1 440, € HT soit 1 728 € TTC

**Accord à l'unanimité**

3/ Abris de jardin :

3 abris de jardin pour les jardins familiaux à remplacer suite à la tempête

Devis Castorama : 249 € TTC l'unité, soit au total 747 € TTC

**Accord à l'unanimité**

4/ Divers matériels :

30 balises plastiques, 10 potelets métalliques, 1 jeu de 3 drapeaux, 1 vitrine pour affichages (salles Ramondère et polyvalente)

Devis Discount Collectivités : 2149,20 € TTC

**Accord à l'unanimité**

**Mme VEGA :**

Projet City Stade :

La salle polyvalente est très utilisée par les associations et les écoles. Le projet de city stade, a été initialement impulsé par le club de hockey dans le budget participatif.

Une visite du city stade à L'isle-Jourdain a été organisée : Surface de 32m x 48m (utilisable également pour le foot). Prix de 140€ le m<sup>2</sup> soit 220 000€ (y compris l'électricité).

M. DESPAX : un city stade est demandé par les jeunes, et cette structure a l'avantage d'être multi-usage (associations, écoles...)

**11. Projet salle de sports : lancement étude de faisabilité**

M. le Maire rappelle la nécessité de poursuivre la réflexion sur la création d'une salle de sport pluridisciplinaire. Il indique qu'une visite à la commune de Saint-Clar a été réalisée par un petit groupe d'élus.

M. GUICHERD présente une synthèse de cette visite, axée sur un échange d'informations et retour d'expériences sur le cheminement et les différentes étapes du projet.

Il ressort particulièrement la nécessité de bien définir en amont les besoins des utilisateurs en terme de dimensions de terrain et vestiaires, mais aussi de bien anticiper sur des coûts d'entretien et de fonctionnement.

La mise en place d'un comité de pilotage associant les futurs utilisateurs et le recours à une Assistance à maîtrise d'ouvrage semblent essentiels.

M. DESPAX rappelle que le Conseil municipal avait délibéré sur la création d'une salle mutualisée avec Samatan et demande ou en est la réflexion commune. Il précise qu'il serait inopportun de financer deux équipements publics.

M. le Maire fait un historique de cette réflexion engagée en 2018 plus particulièrement avec les élus de Samatan. Il rappelle que la discussion doit se faire à l'échelle d'un territoire, l'exemple est la création de la future gendarmerie le choix partagé entre plusieurs projets.

Cependant, l'emprise foncière vient d'être acquise auprès de la Communauté de communes et il y a urgence à avancer.

M. BOUTINES indique que la réalisation de deux salles de sport peut être très complémentaire si elles ont des destinations différentes. Il propose d'apporter son expertise et celles de la ligue de Handball au service du projet. M. le Maire remercie M. BOUTINES et l'associera à cette démarche.

M. le Maire propose de lancer une étude de faisabilité et pour cela de consulter pour le choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** le lancement d'une étude de faisabilité concernant la salle de sport pluridisciplinaire.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

## 12. **Subvention versée à l'association «Un chat pour vous »**

L'association « Un chat pour vous » a reçu, au titre de l'année 2019 (budget 2019) une subvention de 200€. Avant le vote du budget 2020, pendant la période de crise sanitaire du Covid19, il a été versé le 15/05/2020 en urgence 50% du montant attribué en 2019 soit 100€ à ladite association.

Dans le budget primitif 2020, voté le 27 juillet dernier, il n'y a pas de subvention attribuée à cette association. La Trésorerie sollicite un justificatif concernant les 100€ versés.

Après renseignements auprès de Mme GARRIDO, Présidente, l'association a cessé de fonctionner.

Le conseil doit se prononcer sur le versement des 100 €, effectué en 2020.

Deux solutions : soit régularisation budgétaire, soit demande de remboursement à l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** la régularisation budgétaire du versement de 100 € à l'association « Un chat pour vous ».

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

## 13. **Questions diverses**

### 1/ Désignation du correspondant défense :

Pour remplir la mission de sensibilisation de vos concitoyens aux questions de défense et être un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département, chaque commune procède, par délibération, à la nomination d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Mme VEGA est candidate .

La désignation de Mme VEGA au titre de correspondant défense est adoptée à **l'unanimité**.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---



## 2/ Convocation du conseil municipal : envoi dématérialisé :

Désormais, l'envoi des convocations aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée est la règle. Accord du conseil, hors mis M. DESPAX qui souhaite recevoir par pli postal les convocations.

## 3/ Vente du presbytère

Mme SURAN : quelle suite a été donnée à la contre-proposition faite par la commune ?

M. le Maire : pas de retour de la part des candidats.

M. DESPAX : penser à la restauration du pigeonnier du presbytère avant la vente pour éviter toute destruction ultérieure.

M. COT : c'est à l'étude par M. ANE.

## 4/ Cathédrale

M. COT doit recevoir le conservateur des affaires culturelles pour discuter du programme des travaux.

## 5/ Antenne Relai

Mme SURAN demande où en est ce dossier ?

M. COT indique qu'une réunion devrait avoir lieu d'ici un mois, Orange doit venir présenter un projet.

Séance levée à 23h15.